

COMPTE-RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 mai 2017

ORDRE DU JOUR :

- Décisions Modificatives ;
- Demande de subventions au Département :
 - FDAEC,
 - FDAVC ,
 - Travaux de réhabilitation: 3ème tranche ;
- Urbanisme :
 - PLU: modification simplifiée,
 - DIA,
 - ACR : demandes de subvention et de versement ;
- Rapport sur le prix , la qualité du service de l'Assainissement collectif 2016 ;
- Rapport sur le prix, la qualité du SPANC ;
- Département : assistance administrative, juridique, financière et technique ;
- Questions diverses

Présents: Mmes Goutte, Guénais, Bernaud, Braud,
MM.Venancy, Gaudinière, Baudet, de Boisséson, Picard.

Absents: Mmes Barras (pouvoir à Mme Guénais), Germain et M. Girault .

Le Conseil municipal s'est réuni , le mardi 16 mai 2017, à 20 heures dans la salle du Conseil de la Mairie de Plassac, sous la présidence de Mme Goutte, Maire .

Mme Goutte ouvre la séance, fait l'appel des conseillers et demande l'approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal, en tenant compte des modifications apportées.
Ce compte-rendu modifié est approuvé à l'unanimité.

__ Décisions Modificatives :

Vente du camion Ford : 1100 € . Investissement : Recettes : compte 024 : Crédit de + 1 100 € et
Dépenses : compte 020 : Retrait de _1 100 €.

Projet Plassac «Village de Mosaïques» :
Une convention a été passée.

Investissement : Dépenses : compte 2316 Opération 18 :

retrait de 6 000€ qui seront mis, dans un premier temps en Dépenses de Fonctionnement, pour être affectés, en fin d'année, en Dépenses d'Investissement (dépenses en Urbanisme et des Recettes en Oeuvres d'Art).

Les Bâtiments de France ont donné leur accord. Pour le Département, c'est plus long ; pas d'accord donné, pas de déblocage de fonds. Le Pays suggère de commencer les achats de matériaux.

Mme le Maire demande l'avis du Conseil **qui approuve ces modifications à l'unanimité (9 voix pour et un pouvoir)**

__ Demande de subventions du Département :

- FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes): achat d'un nouveau camion (coût: 19 300 €) ; subvention du Département : 10 295 € ; autofinancement : 9 005 €.

Demande de subvention approuvée à l'unanimité (9 voix pour et un pouvoir).

- FDAVC (Fonds Départemental d'Aide à l'Aménagement de la Voirie Communale) :

Cela concerne Beaumont, les Trincards et les Tennis.

Il est à hauteur de 35% avec un coefficient de solidarité à 0,83.

(coût: 39 558 € T.T.C.); subvention du Département : 7 350 € ; autofinancement : 32 208 €.

Demande de subvention approuvée à l'unanimité (9 voix pour et un pouvoir).

- Travaux de réhabilitation : 3ème tranche :

(coût T.T.C. : 108 823,92 €) ; subvention Département: 22 655€; autofinancement :21 168, 92€ ; emprunt : 65 000€...Ceci et à voir avec les banques .Adour/Garonne pourrait donner 30 %...

Demande de subvention approuvée à l'unanimité (9 voix pour et un pouvoir).

Il reste encore à faire des explorations dans les quartiers de la Taillande et du Chai.. .et des tests à la fumée (Chopine). G2C n'était intervenu qu' au Port et à la Mandraude. Une étude approfondie doit être effectuée par un professionnel et , en amont, une réunion doit avoir lieu en mairie avec M.Gibert, pour préparer un argumentaire solide....en vue d'obtenir la subvention d' Adour-Garonne .

- Urbanisme :

- P.L.U. :

Concernant la modification simplifiée N°1(faire passer l'ancienne mairie de Zone UE en Zone UA), il faut tout recommencer à zéro,étendre la Zone UA à tout ce qui est limitrophe en tenant compte des observations émises par les services de l'Etat.

A voir avec le Cabinet d'Etudes Metropolis.

Délibération approuvée à l'unanimité (9 voix pour et un pouvoir).

- D.I.A. :

Deux Demandes d'Intention d'Aliéner (8, Côte du Paradis et 17, Côte du Paradis), ne présentant pas d'intérêt particulier pour la commune, font l'objet de renonciations.

Délibération approuvée à l'unanimité (9 voix pour et un pouvoir).

- A.C.R. :

Une Demande de dossier d'Aide Communale au Ravalement a été déposée en mairie , concernant deux immeubles (9 et 11, Rue Chardonnet...aide de 1 360,42 €).

Les travaux terminés, la facture a été acquittée pour le ravalement de l'immeuble du 31, Rue Chardonnet. L'administré en demande le versement.

Délibérations approuvées à l'unanimité (9 voix pour et un pouvoir).

A la Cité la Tonnelle, il reste 6 maisons à occuper et à la Cité Piron, une maison...qui le sera, d'ici la fin d'année.

- Rapport sur le prix, la qualité du service de l'assainissement collectif 2016 :

M.Gaudinière présente le rapport : 6030 mètres linéaires de réseau. Le nombre d'abonnés augmente petit à petit (290 abonnements) .Redevance qui engendre 30 560 € HT . Les branchements réalisés donnent satisfaction ; 5 ou 6 foyers ont été raccordés. Quelques points sont à améliorer.

M.Gaudinière informe que tous les contrats d'Assainissement Collectif sont étudiés par lui...

Il a noté 15 ou 20 cas posant problème. Il précise que, raccordés ou pas, les administrés doivent payer leur abonnement.Il convient donc de vérifier avec la SAUR, avant d'aller rendre visite pour réclamer un dû. Le raccordement coûte 1 500 € .

Les rapports qualitatif (101 points sur 120) et quantitatif sont satisfaisants.

Ces renseignements sont donnés à titre informatif et n'appellent pas de vote.

- Rapport sur le prix, la qualité du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :

Mme Goutte présente le rapport de 2016. Jusqu'au 31/12/2016, il y avait 13 communes et c'était Amodiag Environnement qui prenait en charge. Sur 5 412 habitants, 2 470 ont un dispositif Assainissement Non Collectif. Ensuite, Mme le Maire donne lecture des différents tarifs, disponibles en Mairie (de 54,39 €..à 148, 70€) .Montant des recettes engrangées: 20 572 €
Là encore, pas de vote, les renseignements sont donnés à titre informatif.

- Département : assistance administrative, juridique, financière et technique :

Pour bénéficier de toutes ces aides, il faudrait souscrire un abonnement de 50 €/an maximum, et approuver les statuts de « l'Agence Gironde-Ressources ».Les conseils porteraient sur différents

thèmes : développement durable, voirie, foncier, eau ... Les membres seraient le Département, les communes, les établissements adhérents, les Conseils Départementaux, les Maires, les EPCI et leurs suppléants. Chaque commune adhérente doit élire un Titulaire et un Suppléant.

Mme Goutte donne lecture des statuts.

Mme le Maire propose au Conseil de se prononcer pour ou contre la création de « Gironde-Ressources », pour ou contre l'approbation de ses statuts et pour ou contre l'adhésion de Plassac à cette Agence.

Contre : Mme Bernaud qui propose d'attendre une année ;

Abstentions : Mmes Barras (pouvoir), Guénais et M. Picard.

Pour : Mmes Goutte, Braud, MM. Venancy, Gaudinière, Baudet, de Boissésou.

Délibération adoptée à la majorité (6 voix pour, 1 contre et 3 abstentions).

Mme Goutte est élue Titulaire et M. Venancy, suppléant.

M. Gaudinière demande s'il n'y aurait pas complémentarité avec le C.A.U.E. qui propose ses conseils spécifiques en architecture et urbanisme. M. Baudet est content que des personnes attirées puissent délivrer assistance et conseils, pour aider les Mairies qui en feraient la demande.

Il ne faudra pas oublier, en fin d'année, de demander une subvention à un Sénateur ou à un Député pour la D.E.T.R. !

Questions diverses :

Mme Goutte livre quelques informations:

Les tableaux de garde des bureaux de vote pour les Elections Législatives sont à finir de compléter.

Le Marathon s'est bien passé, avec un beau temps pour courir.

M. le Sous-Préfet quittera Blaye le 20 mai prochain.

La Cité la Tonnelle a été inaugurée, vendredi 12 mai dernier, à 11 heures.

Le P.R.I.J. annonce que, dans le cadre de Festiv' Eté, l'Association Pédestre de Blaye organisera sa randonnée le 18 juillet. Cette marche passera par Saint-Christoly, Samonac, Plassac. Une légère collation sera offerte aux participants... pas de sodas !

Le Secours Catholique a envoyé une lettre de remerciements pour la subvention qui lui a été octroyée.

M. Picard demande ce qu'il en est de l'ancienne mairie et des modifications.... **Mme Goutte** répond que le délai d'attente pour la modification du P.L.U. est d'un mois.

M. Picard fait remarquer que les palplanches semblent comporter des malfaçons. **M. Venancy** dit que les bords ne sont pas stabilisés, car tout n'est pas fini.

M. Picard voudrait savoir si la vente de l'épaveuse va se faire ou non? M. Reynate est intéressé, mais fait traîner; il est proposé de lui laisser jusqu'à la fin de la semaine... plutôt à la fin du mois par **Mme Goutte**; **Mme Bernaud** suggère d'envoyer un mail pour être fixé.

M. Picard ajoute que des administrés dénoncent la présence des barrières le long du mur du site gallo-romain.... La Mairie doit écrire un courrier au Département (propriétaire).

M. Gaudinière et Mme Goutte ont constaté qu'avec le vent, une barrière est tombée; une autre a été balancée par terre; les enfants en visite, risquent de tomber en s'appuyant dessus; le camion du SMICVAL est gêné... Il y a déjà eu un courrier envoyé en janvier 2016 où un architecte du Département écrivait aux Bâtiments de France... Nous serons tenus au courant.

M. Gaudinière fait part de sa satisfaction: la commune est bien entretenue et félicite Mme Guénais, pour le fleurissement.

Mme Bernaud reproche la présence des déchets verts, laissés autour des poteaux électriques, après la tonte. Elle demande le coût total de l'extension des travaux des Services Techniques qu'elle attend depuis trois mois.

M. Baudet informe que les Délégués du Syndicat du Moron, à la majorité, ont voté contre la proposition de Budget. La Cour des Comptes contrôle ce Budget.

Mme Goutte avise qu'une réunion en mairie, est prévue le 7 juin 2017, de 17 heures à 19 heures, avec un Bureau d'études de Montpellier, concernant le Plan Communal de Sauvegarde de la

commune. Il y a des points à améliorer:adresses à mettre à jour, simulations à faire, habitants à prévenir, Île Verte en partage avec Gauriac et Bayon....

M de Boissésou s'interroge de la pertinence des bâches à incendie ? Pourquoi, dans d'autres communes, y a-t-il des bornes à incendie et pourquoi n'est-ce pas le cas à Plassac ? Ce sera débattu à la C.C.B....C.C.B qui devrait prendre la compétence de l'eau et de l'assainissement collectif.

M.Baudet pense qu'il n'y a pas urgence à faire la 3ème tranche des travaux d'assainissement.

M. Gaudinière conseille de bien étudier le dossier et de bien parler du m3 assaini.

Mme Braud donne des nouvelles de l'Ecole. Les rythmes scolaires sont maintenus, ainsi que les T.A.P.,aux mêmes horaires et avec le même nombre d'intervenants, pour l'année scolaire 2017-2018. Le troisième cycle des T.A.P.(mai à juillet 2017) propose comptines et chants (projet Aldebert), sensibilisation à l'handicap (sport), jeu (théâtre), feuilleton en B.D., langue des signes, pâtisserie, jardinage (potager), vidéo (montage/ tournage),et découverte d'instrument de musique(fifre) . Les effectifs avoisineront les 80 élèves en septembre prochain, avec une trentaine d'enfants en Maternelle .

La cantinière est en arrêt maladie.Le cantinier est très satisfait de la cellule de refroidissement .

La réunion Commission cantine est reportée à lundi prochain, à 17h 30.

Un exercice de mise en sécurité à l'école,en présence des pompiers a de nouveau été proposé par Mme Braud, sans recueillir d'enthousiasme de la part des enseignantes .

La séance est levée à 21h 50, par Mme le Maire.

La Secrétaire de séance,
M-C Braud .